

LA PRIMO-LICENCE

Qu'est-ce que la primo-licence ?

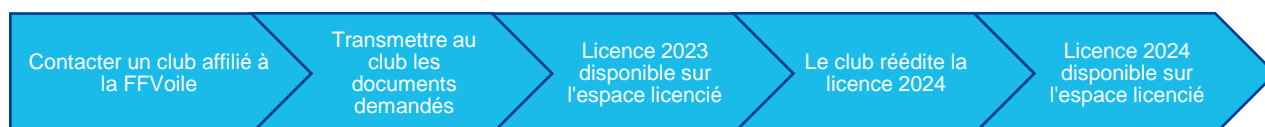
La primo-licence est une **licence club annuelle** qui permet de bénéficier de 4 mois offerts. Elle doit être demandée par une personne physique non-licenciée depuis au moins 20 mois (= qui n'a pas eu de licence depuis le 31 décembre 2021) et qui demande une licence entre le 1^{er} septembre 2023 et le 31 décembre 2023.

Sur le document, rien ne permet de différencier une primo-licence d'une licence club.

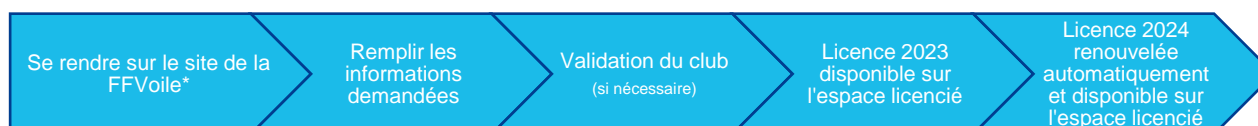


Comment obtenir une primo-licence ? (2 possibilités)

1. S'adresser à un club affilié



2. NOUVEAUTÉ : Prendre sa licence en ligne



* <https://licencedirecte.ffvoile.fr/>

Certificat médical ou questionnaire de santé ?

| Age au moment de la prise de licence | Jusqu'à l'année des 17 ans incluse | Année des 18 ans | | Année des 19 ans et après |
|--------------------------------------|---|---|--|--|
| | | Avant l'anniversaire | Après l'anniversaire | |
| Licence | Jeune | Jeune | Jeune | Adulte |
| Médical | Obligation de renseigner un questionnaire de santé afin d'obtenir une Licence Club Compétition permettant la pratique de la voile (y compris en régate) | Obligation de renseigner un questionnaire de santé afin d'obtenir une Licence Club Compétition permettant la pratique de la voile (y compris en régate) | Aucun document médical n'est exigé sauf <u>pour obtenir une Licence Club Compétition</u> (uniquement si le licencié souhaite participer à une épreuve de grade W à 4). | Aucun document médical n'est exigé sauf <u>pour obtenir une Licence Club Compétition</u> (uniquement si le licencié souhaite participer à une épreuve de grade W à 4). |

Prix d'une primo-licence*

La primo-licence est valable 16 mois maximum (du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2024) dont 4 mois offerts :

- Primo-licence jeune : **32 €** (adhésion, pratiquant ou compétition)
- Primo-licence adulte : **68 €** (pratiquant ou compétition)

Au moment de la prise de la primo-licence, le licencié ne paiera donc par anticipation, que le prix de la licence 2024.

Le prix de la licence comprend une assurance. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site de la [FFVoile](#).

Quelques informations importantes

Toute **demande éventuelle d'annulation de Primo licence** (avec justification) doit nous parvenir dans la mesure du possible dans les 8 jours suivants la délivrance, et en tout état de cause, **avant le 22/12/2023**.

Après cette date, **aucune annulation de Primo licence ne sera possible** (exercice comptable 2023 clos).

La primo-licence ne donne pas droit à l'attribution de voix sur l'année N (2023), au contraire de celle délivrée pour l'année N+1 (2024).

Les primo-licences ne doivent pas être renouvelées sur l'année N+1, le logiciel de la FFVoile le faisant automatiquement.

Contact

Service licences : licences@ffvoile.fr

* Pour plus d'information sur la tarification des licences, vous pouvez consulter ce [lien](#).